

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Convention entre le Département et La Poste pour les maisons du bel âge**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver les termes de la convention-type figurant en annexe au rapport, à conclure avec "La Poste" pour l'accueil au sein de maisons du bel âge d'un point contact "La Poste relais services" permettant d'offrir aux usagers une offre de service élargie ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention correspondante avec la Poste, pour chaque maison du bel âge où sera prévu l'accueil de ce service.

Le groupe Communiste et Partenaires vote contre  
Les autres conseillers départementaux votent pour.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**